

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 453A rue Ennis, 1<sup>er</sup> Juin à 19H00**

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
5. FINANCES
  - 5.1 Compte pour approbation
  - 5.2 Autorisation pour effectuer un financement temporaire pour le projet phase 3 rang 9
  - 5.3 Autorisation pour effectuer un financement temporaire pour le projet réfection des rues Poulin et Mercier
  - 5.4 Correction au règlement d'emprunt 200-2021
  - 5.5 Procès-verbal de correction du règlement d'emprunt 200-2021
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
  - 6.1 Adjudication pour les travaux d'amélioration de la route du rang 9 phase 3
  - 6.2 Adjudication pour les travaux de réfection des rues Poulin et Mercier
  - 6.3 Amélioration Petit Shenley
7. PERSONNEL
  - 7.1 Politique de travail/Grille salariale pour le service incendie de la municipalité
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1 Demande dans la politique du développement du territoire volet local
  - 8.2 Concours Vaccination

8.3 Appui au concours de récompense aux élèves persévérants de Saint-Honoré-de-Shenley

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2021-06-165** Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

## 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**2021-06-166** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2021 et de la séance d'ajournement du 18 mai 2021.

## 4. LÉGISLATION

## 5. FINANCES

### 5.1. COMPTES POUR APPROBATION

**2021-06-167** **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mai 2021 au montant total de 262 551,48 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	37 141,04 \$
Factures payées :	75 700,03 \$
Factures à payer :	149 710,41 \$

## **5.2. Autorisation pour effectuer un financement temporaire pour le projet phase 3 rang 9**

**2021-06-168**

**Considérant** que la municipalité veut réaliser une troisième phase des travaux d'amélioration de la route dans le rang 9 pour un montant de 1 893 749,14\$;

**Considérant** la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux attendant la réalisation du financement permanent ;

**Considérant** la demande du règlement d'emprunt 198-2021 fait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation décrétant une dépense et un emprunt de 1 893 749,14\$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire d'un montant de 1 893 749,14 \$ pour réaliser les travaux d'amélioration dans le rang 9;

**Que** le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

## **5.3. Autorisation pour effectuer un financement temporaire pour le projet réfection des rues Poulin et Mercier**

**2021-06-169**

**Considérant** que la municipalité veut réaliser des travaux de réfections des rues Poulin et Mercier;

**Considérant** la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux attendant la réalisation du financement permanent ;

**Considérant** la demande du règlement d'emprunt 200-2021 fait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation décrétant une dépense de 2 377 601\$ et un emprunt de 2 032 427\$;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire d'un montant de 2 032 427 \$ pour réaliser les travaux de réfection des rues Poulin et Mercier;

**Que** le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

#### **5.4. Modifications au règlement d'emprunt numéro 200-2021**

**2021-06-170**

**Considérant** que suite à des recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des modifications au règlement d'emprunt 200-2021 doivent être effectuées;

**Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance des modifications à apporter au règlement numéro 200-2021;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'article 3 du règlement d'emprunt 200-2021 est remplacé par le suivant :« ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter une partie des dépenses prévues par le présent règlement, la municipalité est autorisée à emprunter une somme de 2 032 427 \$ sur une période de 20 ans et affecter un montant de 150 391 \$ provenant de la subvention TECQ 2019-2023.»

**Que** l'article 9 du règlement d'emprunt numéro 200-2021 est remplacé par le suivant : «ARTICLE 9

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment l'aide financière de 979 900 \$ provenant du PRIMEAU. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.»

**Que** le conseil accepte et entérine les modifications présentées ci-dessus.

#### **5.5. Procès-Verbal de correction du règlement d'emprunt numéro 200-2021**

**2021-06-171**

**Considérant** que suite à des recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des modifications au règlement d'emprunt 200-2021 doivent être effectuées;

**Considérant** que les modifications au règlement d'emprunt 200-2021 sont les suivantes :

À l'article 3 du règlement, il est inscrit :

« ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter une partie des dépenses prévues par le présent règlement, la municipalité est autorisée à emprunter une somme de 2 032 427 \$ sur une période de 20 ans.»

Or, on devrait lire :

« ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter une partie des dépenses prévues par le présent règlement, la municipalité est autorisée à emprunter une somme de 2 032 427 \$ sur une période de 20 ans et affecter un montant de 150 391 \$ provenant de la subvention TECQ 2019-2023.»

À l'article 9 du règlement, il est inscrit :

«ARTICLE 9

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment l'aide financière de 979 900 \$ provenant du PRIMEAU. .»

Or, on devrait lire :

«ARTICLE 9

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment l'aide financière de 979 900 \$ provenant du PRIMEAU. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.»

**Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance des modifications à apporter au règlement 200-2021;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'article 3 du règlement d'emprunt 200-2021 est remplacé par le suivant :« ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter une partie des dépenses prévues par le présent règlement, la municipalité est autorisée à emprunter une somme de 2 032 427 \$ sur une période de 20 ans et affecter un montant de 150 391 \$ provenant de la subvention TECQ 2019-2023.»

**Que** l'article 9 du règlement d'emprunt numéro 200-2021 est remplacé par le suivant : «ARTICLE 9

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment l'aide financière de 979 900 \$ provenant du PRIMEAU. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.»

**Que** le conseil accepte les modifications présentées ci-dessus et autorise le directeur général à représenter la municipalité pour toutes interventions inhérentes au règlement d'emprunt 200-2021.

## **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **6.1. Adjudication pour les travaux d'amélioration de la route du rang 9 phase 3**

**2021-06-172**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de travaux d'amélioration de la route du rang 9 phase 3 ;

**Considérant** que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants :

Giroux et Lessard Ltée :	1 437 749,27\$
Construction Abénakis Inc :	1 499 488,58\$
Lafontaine et Fils Inc :	1 844 999,99\$
Excavation Bolduc Inc :	1 937 718,87\$

**Considérant** que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par la firme d'ingénierie WSP (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes;

**Considérant** que la firme Giroux et Lessard Ltée. propose le prix le plus bas au montant de 1 437 749,27\$ ;

**Considérant** que la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'acceptation du financement par règlement d'emprunt et à l'obtention de l'aide du programme d'aide à la voirie locale– volet accélération des investissements sur le réseau routier local du ministère des Transports du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection du rang 9 phase 3 à la firme Giroux et Lessard Ltée. pour un montant forfaitaire, incluant toutes les taxes, de 1 437 749,27 \$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Que** le projet est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, que les travaux ne peuvent démarrer tant que le règlement d'emprunt ne sera pas confirmé et conditionnel à l'obtention de l'aide du programme d'aide à la voirie locale– volet accélération des investissements sur le réseau routier local du ministère des Transports du Québec.

### **6.2. Adjudication pour les travaux de réfection des rues Poulin et Mercier**

**2021-06-173**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de réfection des rues Poulin et Mercier;

**Considérant** que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants :

Giroux et Lessard Ltée :	2 397 766,99\$
TGC Inc :	2 934 236,73\$
Lafontaine et Fils Inc :	3 134 000,00\$

**Considérant** que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par la firme d'ingénierie WSP (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes;

**Considérant** que la firme Giroux et Lessard Ltée. propose le prix le plus bas au montant de 2 397 766,99 ;

**Considérant** que la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'acceptation du financement par règlement d'emprunt et sera financée par le programme d'aide financière PRIMEAU et la TECQ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection des rues Poulin et Mercier à la firme Giroux et Lessard Ltée. pour un montant forfaitaire, incluant toutes les taxes, de 2 397 766,99 \$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Que** le projet est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, que les travaux ne peuvent démarrer tant que le règlement d'emprunt ne sera pas confirmé.

### **6.3. Amélioration Petit Shenley**

**2021-06-174**

**Considérant** que la municipalité désire effectuer des travaux pour améliorer l'état de la chaussée du rang Petit Shenley;

**Considérant** que la firme Les Excavations Pavages de Beauce a déposé une offre de service au montant 1,25\$ du pied linéaire pour moins de 2000 pieds linéaires et un montant de 0.85\$ du pied linéaire pour plus de 2000 pieds linéaires pour la réparation de fissures d'asphalte;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la firme Les Excavations Pavage de Beauce pour la réparation de fissures d'asphalte dans le rang Petit Shenley au montant 1,25\$ du pied linéaire pour moins de 2000 pieds linéaires et au montant de 0.85\$ du pied linéaire pour plus de 2000 pieds linéaires.

## **7. PERSONNEL**

### **7.1. Grille salariale pour le service incendie de la municipalité**

**2021-06-175**

**Considérant** que le comité incendie a mis en place une grille salariale pour le service incendie de la municipalité;

**Considérant** que cette grille a été validée par une avocate de la Fédération québécoise des Municipalités;

**Considérant** que toutes les parties concernées ont été consultées et ont accepté cette grille;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte la grille salariale pour le service incendie de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. Demande dans la politique du développement du territoire volet local**

**2021-06-176**

**Considérant** que la POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE VOLET LOCAL offre une aide financière ;

**Considérant** que la Municipalité répond aux critères du programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour le réaménagement du terrain de volley-ball ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière de 11 884,59\$ taxes incluses, à la MRC ;

**Que** la municipalité assumera 20% du montant total soit 2 971,15\$;

**Que** la responsable des sports, loisirs et cultures est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.



## **8.2. Concours Vaccination**

**2021-06-177**

**Considérant** l'article 85 et 91 de la loi sur les compétences municipales qui stipule qu'une municipalité a comme compétence de veiller au bien-être de la population;

**Considérant** que la santé publique recommande la vaccination pour limiter les impacts négatifs et la propagation de la Covid-19;

**Considérant** que la municipalité désire mettre en place une initiative pour promouvoir le bien-être de la population;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la mise en place d'un concours pour encourager la vaccination.

## **8.3. Appui au concours de récompense aux élèves persévérants de Saint-Honoré-de-Shenley**

**2021-06-178**

**Considérant** que l'école Saint-Thérèse a mis en place un tirage pour encourager des élèves persévérants;

**Considérant** que la municipalité veut contribuer à ce concours;

**Considérant** que l'école veut faire l'acquisition de bicyclettes et de panier de basket pour ce concours;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité appuie l'école Sainte-Thérèse pour un montant de 5000\$ pour son concours.

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2021-06-179**

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 15 juin 2021.

Il est 21h45.

---

Dany Quirion, maire

---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier